**QUÉBEC** 

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE** 

No: R-3826-2012

**HYDRO-QUÉBEC** 

Demanderesse

et

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS D'ÉLECTRICITÉ

et

CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC (« AQCIE-CIFQ »)

Intimés

## **PIÈCE I-4**

Document intitulé Consultation sur la politique financière et les mécanismes de traitement des écarts

| vio |  |  |  |
|-----|--|--|--|
|     |  |  |  |
|     |  |  |  |
|     |  |  |  |
|     |  |  |  |
|     |  |  |  |
|     |  |  |  |
|     |  |  |  |



# CONSULTATION SUR LA POLITIQUE FINANCIÈRE ET LES MÉCANISMES DE TRAITEMENT DES ÉCARTS

Original : 2012-09-28 Page 1 de 12



### **TABLE DES MATIÈRES**

| 1. | CON | ITEXTE  | 5   |
|----|-----|---|-----|
| 2. | PRO | CESSUS DE CONSULTATION  | 5   |
| 3. | SUJ | ETS DU PROCESSUS  | 7   |
| 4. | DÉR | OULEMENT DU PROCESSUS   | 8   |
|    | 4.1 | Première rencontre : Organisation (Novembre 2012)   | 9   |
|    | 4.2 | DEUXIÈME RENCONTRE : TRCP ET STRUCTURE DE CAPITAL (JANVIER 2013)  | 9   |
|    | 4.3 | TROISIÈME RENCONTRE : MÉCANISMES DE PARTAGE DES ÉCARTS DE RENDEMENT (MI-FÉVRIER 2013)   |     |
|    | 4.4 | QUATRIÈME RENCONTRE : INTERRELATIONS ENTRE LA POLITIQUE FINANCIÈRE, LE MPÉ<br>ET LES COMPTES D'ÉCARTS ET DE FRAIS REPORTÉS (FIN FÉVRIER 2013) |     |
|    | 4.5 | CINQUIÈME RENCONTRE : PRÉSENTATION DE LA VERSION PRÉLIMINAIRE DU RAPPORT DE CONSULTATION (FIN MARS 2013)                                      |     |
| 5. | CAL | ENDRIER   | .11 |
| 6. | CON | ICLUSION  | 12  |

Original : 2012-09-28 Page 3 de 12



#### Liste des abréviations et des symboles

| Abréviation / Symbole | Correspondance                               |
|-----------------------|--|
| MPÉ                   | Mécanisme de partage des écarts de rendement |
| TRCP                  | Taux de rendement sur les capitaux propres   |
| CFR                   | Comptes de frais reportés                    |

Original : 2012-09-28 Page 4 de 12



#### 1. CONTEXTE

- 1 Lors des dossiers tarifaires 2012 d'Hydro-Québec dans ses activités de transport
- d'électricité (le Transporteur) et 2012-2013 dans ses activités de distribution d'électricité
- 3 (le Distributeur), la Régie de l'énergie (la Régie) a identifié les écarts de rendement de
- 4 ces deux divisions réglementées (collectivement désignées ci-après les « divisions » ou
- 5 « Hydro-Québec ») comme étant un aspect qu'elle souhaitait examiner. Ainsi, dans sa
- 6 décision D-2012-059, la Régie a demandé au Transporteur d'aborder dans son prochain
- 7 dossier tarifaire l'enjeu d'excédents de rendement alors que dans sa décision
- 8 D-2012-024, elle a demandé au Distributeur de déposer, dans son dossier tarifaire
- 9 2013-2014, une proposition de mécanisme de partage des écarts de rendement et de
- méthode permettant l'établissement d'un rendement raisonnable.
- Dans sa décision D-2012-097 relative au dossier tarifaire 2013-2014 du Distributeur, la
- 12 Régie a accepté que la révision de la politique financière et une proposition de
- traitement des écarts de rendement des deux divisions fassent l'objet d'une demande
- 14 spécifique et conjointe. La Régie a également retenu la proposition de la tenue d'une
- 15 consultation préalable au dépôt du dossier.

#### 2. PROCESSUS DE CONSULTATION

- 16 En réponse aux demandes de la Régie, les divisions prévoient soumettre leur demande
- 17 conjointe relative aux sujets de la politique financière et d'un mécanisme de traitement
- des écarts au début du deuxième trimestre de 2013. Cette échéance devrait permettre
- de mettre en œuvre la décision de la Régie relative à ceux-ci dès l'année tarifaire 2014
- du Transporteur et l'année tarifaire 2014-2015 du Distributeur, si celle-ci est rendue en
- 21 temps opportun.
- 22 Suivant le cadre entériné dans la décision D-2012-097 précitée, le Transporteur et le
- 23 Distributeur amorcent, préalablement au dépôt de la demande conjointe, un processus
- 24 d'information et de consultation informel portant sur ces sujets. Ce processus débute
- 25 avec le dépôt du présent document et il se conclura avec le dépôt d'un rapport de
- 26 consultation auprès de la Régie au deuxième trimestre de 2013. Ce rapport
- 27 accompagnera le dossier conjoint sur la révision de la politique financière et une
- 28 proposition des deux divisions relative aux mécanismes de traitement des écarts.



Distribution

1 Le présent document conjoint initie le processus d'information et de consultation en 2 spécifiant les objectifs poursuivis. Ce processus a notamment été concu de façon à permettre la prise en compte, par Hydro-Québec, des contributions des parties 3 intéressées avant le dépôt de propositions formelles. Lors de la première rencontre. 4 5 Hydro-Québec travaillera en collaboration avec les parties intéressées afin d'assurer des 6 conditions d'échanges qui optimiseront la valeur de ce processus. De plus, 7 Hydro-Québec aura recours aux services d'un animateur qualifié afin de faciliter l'atteinte 8 des objectifs du processus. 9 Le processus d'information et de consultation proposé par Hydro-Québec vise à utiliser 10 les ressources de la Régie et des parties intéressées de manière efficace et productive. 11 Hydro-Québec est particulièrement sensible au fait que les parties intéressées ont 12 d'autres engagements incluant leur participation au dossier tarifaire 2013-2014 du Distributeur. À cette fin, Hydro-Québec propose de tenir cinq rencontres dont les 13 14 objectifs sont clairement définis. De plus, la plupart des rencontres auront lieu après la 15 fin des audiences publiques sur le dossier tarifaire 2013-2014 du Distributeur. 16 Par ailleurs, toujours dans un souci d'efficacité, Hydro-Québec est d'avis que le 17 processus devrait engager, parmi les intervenants reconnus aux dossiers tarifaires des 18 divisions, les parties intéressées dont les missions respectives sont en lien direct avec les sujets discutés. À cet égard, les regroupements de parties intéressées en fonction de 19 20 leurs intérêts communs apparaissent souhaitables. La participation d'une partie 21 intéressée au processus informel ne se substitue pas au processus de demande 22 d'intervention qui aura lieu dans le dossier formel à venir. 23 Le processus a pour objectif d'informer la Régie et les parties intéressées du cadre de 24 réflexion dans lequel les divisions situent chacun des sujets à traiter, afin de favoriser 25 une meilleure compréhension des avenues envisagées. Il permettra également aux participants de présenter leurs vues sur les sujets traités, soit la politique financière et 26 27 les mécanismes de traitement des écarts. À ce chapitre, il est utile de préciser que la

30 Au plan de l'efficience réglementaire, l'avantage de cette approche est de permettre à 31 Hydro-Québec et aux parties intéressées de mieux structurer leur participation future au

tenue de ce processus d'information et de consultation ne vise pas nécessairement

l'atteinte d'un consensus.

28

29



Distribution

- volet formel d'audiences publiques par l'identification au préalable des enjeux. Ces 1
- échanges auront également comme avantage de permettre aux participants de tenir 2
- compte, le cas échéant, des préoccupations connues de chacun dans le développement 3
- de leurs propositions respectives. Enfin, l'identification des possibles points de 4
- convergence favorisera les regroupements d'intérêts entre les parties intéressées. 5
- Les parties intéressées conserveront leur droit de soumettre des commentaires et des 6
- recommandations de preuve pendant le volet plus formel de la démarche. 7
- Hydro-Québec aura la responsabilité d'élaborer et de soutenir sa proposition, étant 8
- entendu que les points de vue formulés par les parties intéressées pendant la 9
- consultation seront consignés dans le rapport de consultation. Enfin, la Régie exercera 10
- alors son rôle de décideur tout en bénéficiant des discussions sur les sujets qui seront 11
- présentées dans le rapport de consultation. Ce rapport permettra à la Régie de mieux 12
- comprendre les enjeux du dossier, les points de convergence et de contentieux et le cas 13
- échéant, de prendre connaissance des solutions de rechange suggérées par les parties 14
- intéressées. Ainsi, le processus de consultation facilitera l'examen de la proposition 15
- déposée par Hydro-Québec et augmentera l'efficacité du processus d'audience 16
- publique. 17
- Hydro-Québec compensera les parties intéressées pour leur participation selon le 18
- montant forfaitaire prévu au Guide de paiement des frais des intervenants pour la 19
- participation à une rencontre pour laquelle une préparation est requise. 20

#### 3. SUJETS DU PROCESSUS

- Les suiets faisant l'objet du processus d'information et de consultation sont ceux que la 21
- Régie a retenus, soit la politique financière et les mécanismes de traitement des écarts. 22
- La politique financière a trait à la structure de capital présumée et au taux de rendement 23
- sur les capitaux propres (ou TRCP) du Transporteur et du Distributeur. Les enjeux reliés 24
- à la structure de capital et au TRCP sont complexes et sujets à des opinions 25
- divergentes. Bien que les positions des différentes parties sur la structure de capital 26
- présumée et le TRCP soient relativement prévisibles, les divisions sont d'avis que 27
- certains aspects de ces sujets bénéficieront d'échanges entre les parties intéressées. A 28
- cet égard, Hydro-Québec réfère spécifiquement aux pratiques réglementaires des autres 29

Page 7 de 12 Original: 2012-09-28



- Distribution
- 1 juridictions canadiennes quant aux standards et aux méthodologies de détermination
- 2 d'un rendement raisonnable. Le principal enjeu réside dans la facon dont ces autres
- 3 juridictions ont évalué la comparabilité des entreprises en ce qui a trait aux risques
- d'affaires et financiers. L'analyse des solutions tirerait profit d'un échange de point de 4
- 5 vue avant le dépôt de la demande conjointe.
- 6 Le deuxième sujet du processus concerne les mécanismes de partage des écarts de
- rendement (ou MPÉ) et les mécanismes de gestion des écarts, tels que les comptes 7
- d'écarts et les comptes de frais reportés (ou CFR). 8
- Dans le contexte des activités réglementées d'Hydro-Québec, la conception d'un MPÉ 9
- 10 est un nouveau sujet de discussion. De ce fait, Hydro-Québec est d'avis qu'elle a
- 11 avantage, avant de soumettre une proposition à la Régie, à solliciter la participation des
- 12 parties intéressées à un processus d'information et de consultation sur les différentes
- 13 formes de MPÉ, les objectifs qu'ils permettent d'atteindre et leurs avantages et
- 14 inconvénients respectifs. Le choix d'un MPÉ doit notamment viser à maintenir un incitatif
- 15 à la performance. La détermination d'un MPÉ approprié pour Hydro-Québec dépendra
- 16 des faits et circonstances propres aux activités réglementées de transport et de
- 17 distribution d'électricité.
- 18 Hydro-Québec entend examiner les mécanismes de gestion des écarts dans le cadre de
- cette consultation. Les comptes d'écarts sont utilisés par la Régie et d'autres 19
- organismes de réglementation pour les coûts importants, qui ont tendance à fluctuer 20
- 21 considérablement d'une année à l'autre et qui échappent au contrôle de gestion de
- 22 l'entreprise. Les CFR sont quant à eux utilisés dans différentes situations afin de répartir,
- 23 sur plusieurs années, la récupération de frais encourus importants et ainsi en lisser les
- 24 impacts tarifaires. La présence de comptes d'écarts et de CFR a un impact sur les
- 25 écarts de rendement susceptibles d'être réalisés et partagés. C'est pourquoi leur
- 26 analyse devra faire l'objet de discussions lors du processus.
- 27 Ces sujets seront finalement examinés en fonction de leurs interrelations.

#### **DÉROULEMENT DU PROCESSUS**

- 28 Hydro-Québec propose un processus d'information et de consultation simple et des
- 29 sujets clairement définis pour chacune des cinq rencontres. Tel que mentionné



Distribution

- 1 ci-dessus, Hydro-Québec retiendra les services d'un animateur qualifié qui dirigera les
- rencontres et préparera le rapport de consultation dans lequel seront résumées les 2
- discussions. 3

#### Première rencontre : Organisation (Novembre 2012)

- Cette rencontre portera sur les objectifs généraux du processus ainsi que sur le 4
- déroulement de chacune des rencontres subséquentes et le rôle de tous les 5
- participants, dont la Régie, l'animateur, Hydro-Québec et les parties intéressées. 6
- L'animateur présentera les règles de fonctionnement visant entre autres à ce que les 7
- 8 participants aient la possibilité de prendre part activement aux rencontres. D'autres
- éléments seront également examinés, notamment le calendrier des rencontres à venir, 9
- la participation ou non d'experts et de procureurs, les documents déposés ainsi que la 10
- confidentialité des informations échangées. 11

#### 4.2 Deuxième rencontre : TRCP et structure de capital (Janvier 2013)

- Cette rencontre débutera par une discussion sur le concept de rendement raisonnable et 12
- sur la façon dont ce concept a été appliqué pour établir le TRCP et la structure de 13
- capital des entreprises de services publics réglementées au Canada. 14
- Hydro-Québec présentera d'abord un survol des récentes décisions dans d'autres 15
- juridictions canadiennes en ce qui concerne l'application d'un rendement raisonnable, 16
- incluant la sélection des entreprises de risques comparables, les méthodes alternatives 17
- pour estimer le TRCP et les possibilités quant à l'utilisation d'autres sources de 18
- données. Plus particulièrement, étant donné le faible nombre d'entreprises de services 19
- publics cotées en bourse au Canada, Hydro-Québec sollicitera les opinions des parties 20
- intéressées sur l'opportunité de tenir compte, afin de compléter l'analyse du TRCP et de 21
- la structure de capital présumée, d'autres sources de données, telles qu'un échantillon 22
- d'entreprises américaines de services publics de risques comparables. 23
- Enfin, Hydro-Québec est intéressée à discuter des facteurs qui devraient être 24
- considérés pour déterminer la comparabilité, comme les notations de crédit, la 25
- comparaison des taux de rendement sur les capitaux propres autorisés et réalisés, 26

Original: 2012-09-28 Page 9 de 12



Distribution

- 1 l'évaluation de l'environnement réglementaire, la part des revenus provenant des
- 2 activités réglementées et l'utilisation des comptes d'écarts et de frais reportés ou des
- 3 mécanismes de stabilisation des revenus.

# 4.3 Troisième rencontre : Mécanismes de partage des écarts de rendement (Mi-février 2013)

- 4 Lors de cette rencontre, une analyse des principes directeurs pouvant faciliter
- 5 l'évaluation des options envisageables relativement aux MPÉ et à des comptes d'écarts
- et des CFR particuliers sera également réalisée. Ces principes directeurs correspondent
- 7 à un énoncé des critères auxquels devrait idéalement satisfaire toute proposition.
- 8 Hydro-Québec est disposée à faciliter les discussions sur les MPÉ à l'aide d'une étude
- 9 de balisage documentant les différentes variantes adoptées dans d'autres juridictions.
- 10 Les parties intéressées seront invitées à commenter ces approches. Bien que le concept
- de MPÉ ne soit pas complexe en soi, les choix concernant les paramètres d'un MPÉ
- peuvent s'avérer complexes et faire l'objet de points de vue divergents.
- 13 L'importance de la zone neutre autour du TRCP autorisé à l'intérieur de laquelle il n'y a
- 14 généralement pas de partage des écarts et l'importance de la part des écarts attribuée
- aux clients et de celle attribuée à Hydro-Québec hors de cette zone sont les principaux
- 16 paramètres à prendre en considération. La question à savoir si de tels mécanismes
- doivent être symétriques (structures de partage des écarts identiques au-dessus et sous
- le TRCP autorisé) ou asymétriques est un critère de conception déterminant. L'incidence
- éventuelle d'un MPÉ sur les mesures incitatives mises en œuvre en vue de favoriser les
- 20 gains d'efficience dans les activités de la distribution et du transport fait partie des sujets
- 21 dont devront discuter Hydro-Québec et les parties intéressées.

# 4.4 Quatrième rencontre : Interrelations entre la politique financière, le MPÉ et les comptes d'écarts et de frais reportés (Fin février 2013)

- 22 Cette rencontre a comme objectif de permettre à Hydro-Québec, à la Régie et aux
- 23 parties intéressées de saisir les interrelations entre la politique financière, le MPÉ et les
- comptes d'écarts et les CFR.

Original: 2012-09-28 Page 10 de 12



1

- Les deux premiers sujets ayant été abordés de façon détaillée lors des deux
- précédentes rencontres, Hydro-Québec présentera un bref survol des comptes d'écarts 2
- et des CFR dont disposent les divisions, en introduction à la quatrième rencontre. Elle 3
- présentera également de l'information comparative sur les comptes d'écarts et les CFR 4
- utilisés ailleurs en Amérique du Nord. 5
- Les liens entre ces différents sujets seront examinés à l'aide d'exemples illustrant 6
- l'impact des avenues explorées. 7
  - 4.5 Cinquième rencontre : Présentation de la version préliminaire du rapport de consultation (Fin mars 2013)
- 8 Cette rencontre vise à donner aux participants l'occasion de formuler leurs
- commentaires sur la version préliminaire du rapport de consultation résumant les 9
- rencontres. Cette version préliminaire leur sera transmise à l'avance afin qu'ils puissent 10
- s'assurer de l'exactitude de l'information consignée dans le rapport qui sera déposé à la 11
- 12 Régie. Il importe en effet que celui-ci reflète fidèlement la teneur des discussions qui
- auront eu lieu. 13

#### 5. CALENDRIER 14

Le tableau 1 résume le calendrier proposé. 15

Original: 2012-09-28

Page 11 de 12



2

# TABLEAU 1 CALENDRIER PROPOSÉ POUR LES RENCONTRES

| Rencontres | Mois             | Sujets  |
|------------|------------------|---|
| 1          | Novembre 2012    | Organisation des consultations auprès des parties intéressées                               |
| 2          | Janvier 2013     | TRCP et structure de capital  |
| 3          | Mi-février 2013  | Mécanismes de partage des écarts de rendement   |
| 4          | Fin février 2013 | Interrelations entre les trois sujets   |
| 5          | Fin mars 2013    | Examen de la version préliminaire du rapport de consultation auprès des parties intéressées |

#### 3 6. CONCLUSION

- 4 Hydro-Québec anticipe avec intérêt les échanges à tenir lors de ce processus
- 5 d'information et de consultation sur la politique financière et les mécanismes de
- 6 traitement des écarts. Hydro-Québec est convaincue que ce processus favorisera
- 7 l'obtention d'un meilleur résultat et d'un processus décisionnel plus efficace. Cet objectif
- 8 est réalisable dans le respect d'un cadre budgétaire et d'un calendrier d'exécution
- 9 raisonnables.